

Séance du 9 Avril 2015

Date de convocation : 2 avril 2015

L'an deux mil quinze, et le neuf avril à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Dominique CHAUMONT, Eric CLAUDOT, Jean-Luc PETITDEMANGE, Jean-Pierre TELLIEZ, Joëlle TELLIEZ, Fabian OSMOND, Patricia WARKEN.

Absents excusés : Pierrette VERBEKE, Hervé AUBRIOT, Fabian OSMOND, Frédéric ANDRE
Madame Joëlle TELLIEZ a été nommée secrétaire de séance

04/15- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Pour le débat des comptes administratifs, le conseil municipal élit un président de séance spécifique, Madame WARKEN Patricia a été élue (6/6)

Monsieur HANRION Claude, Maire, est sorti de la salle pour le vote des comptes administratifs 2014

Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service d'Assainissement qui s'établit ainsi :

	Résultats 2013	Dépenses 2014	Recettes 2014	Restes à réaliser	Résultats 2014
Section d'investissement	16 533.85	-140.00	11 492.70	0.00	27 886.55
Section d'exploitation	8 915.18	-38 759.78	33 818.59	0	3 973.99
Résultat Global	25 449.03	-38 899.78	45 311.29	0.00	31 860.54

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif 2014 du service de l'assainissement.

Service de l'eau

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service de l'Eau qui s'établit ainsi :

	Résultats 2013	Dépenses 2014	Recettes 2014	Restes à réaliser	Résultats 2014
Section d'investissement	12 742.28	-15 902.96	21 327.63	-17 734.00	432.95
Section d'exploitation	122 082.63	-18 630.30	18 478.80	0.00	121 931.13
Résultat Global					122 364.08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif 2014 du service de l'eau.

Budget Principal de la commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

	Résultats 2013	Dépenses 2014	Recettes 2014	Restes à réaliser	Résultats 2014
Investissement	199 381.31 €	-26 613.72 €	9 491.27 €	-78 684.72 €	103 574.14 €
Fonctionnement	899 525.03 €	-249 870.78 €	290 133.66 €	0.00 €	939 787.91 €
Résultat global	1 098 906.34 €	-276 484.50 €	299 624.93 €	-78 684.72 €	1 043 362.05 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif du budget principal 2014

05/15- COMPTES DE GESTION 2014

Après le vote des comptes administratifs, Le Maire est rappelé et reprend sa place de Président de séance.

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 pour le budget principal et les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2014 dressés par le receveur de la commune, comptable du trésor public à Pont à Mousson, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et détaillés ci-après, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

	Résultat 2013	Part affecté à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
<u>Budget principal</u>				
Investissement	199 381.31 €	0.00 €	-17 122.45 €	182 258.86 €
Fonctionnement	899 525.03 €	0.00 €	40 262.88 €	939 787.91 €
Total 1	1 098 906.34 €	0.00 €	23 140.43 €	1 122 046.77 €
<u>Assainissement</u>				
Investissement	8 915.18 €	0.00 €	11 352.70 €	20 267.88 €
Fonctionnement	16 533.85 €	0.00 €	-4 941.19 €	11 592.66 €
Total 2	25 449.03 €	0.00 €	6 411.51 €	31 860.54 €
<u>Eau</u>				
Investissement	12 742.28 €	0.00 €	5 424.67 €	18 166.95 €
Fonctionnement	122 082.63 €	0.00 €	-151.50 €	121 931.13 €
Total 3	134 824.91 €	0.00 €	5 273.17 €	140 098.08 €
Total 1+2+3	1 259 180.28 €	0.00 €	34 825.11 €	1 294 005.39 €

(approuvé par 7 membres/7)

06/15- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Sur proposition du Maire,

le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2015, soit :

Taxe d'habitation : 2.37 %

Taxe foncière (bâti) : 2.58 %

Taxe foncière (non bâti) : 8.50 %

(approuvé par 7 membres/7)

07/15- AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Sur proposition du Maire, après approbation des comptes administratifs 2014,

le conseil municipal décide, pour les différents budgets 2015 :

Concernant le Service de l'assainissement

Vu l'excédent de fonctionnement de 11 592.66 € et l'excédent d'investissement,

- de ne rien affecter en investissement à l'article 1068, (obligatoire quand la section d'investissement est déficitaire)

- de reprendre en recette de fonctionnement 11 592.66 € à l'article 002 "Résultat de fonctionnement reporté" : (Approuvé par 7 membres/7)

Concernant le Service de l'eau

Vu l'excédent de fonctionnement de 121 931.13 €, et considérant qu'il n'y a aucun besoin de financement en section d'investissement,

- de ne rien affecter à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"

- de reprendre en recette de fonctionnement 121 931.13 € à l'article 002 "Résultat de fonctionnement reporté" (Approuvé par 7 membres/7)

Concernant le Budget Principal de la commune

Vu l'excédent de fonctionnement de 939 787.91 €, et considérant qu'il n'y a aucun besoin de financement en section d'investissement,

- de ne rien affecter à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"

- de reprendre en recette de fonctionnement 939 787.91 € à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté" (Approuvé par 7 membres/7)

08/15- BUDGETS PRIMITIFS 2015 ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente ses propositions concernant les budgets primitifs 2015, lesquels se présentent comme suit :

Service de l'assainissement

Section d'exploitation équilibrée à	35 332.55 €
Section d'Investissement équilibrée à	30 468.88 €

Service de l'eau

Section d'exploitation équilibrée à	139 818.60 €
Section d'Investissement équilibrée à	116 877.90 €

Budget principal

Section de fonctionnement équilibrée à	1 165 164.91 €
Section d'Investissement équilibrée à	816 465.09 €

Les subventions votées à l'occasion du budget primitif 2015 sont les suivantes :

ADAPA SECTION n°115	250,00 €
ADM	250,00 €
ASSOCIATION "LES LOUPS"	1 600,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE SAIZERAIS	250,00 €

Article 657362 : 20 000 € pour alimenter le budget du CCAS

Article 657363 : 20 000 € pour le service d'assainissement

Les propositions du Maire pour les budgets 2015 sont approuvées et votées par 7 membres sur 7.

Pour Copie Conforme,
Le Maire, Claude HANRION